

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE****SÉANCE du mardi 12 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 12 novembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09h00, salle Le Trieux-Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : GUILLOU Claudine ; LE MOIGNE Yvon ; GUILLOU Rémy ; CLEC'H Vincent ; PARISCOAT Dominique ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick.

**DELBU2024-11-087**

Eau et assainissement : Participation pour la réfection de voirie dans le cadre des travaux des réseaux eau potable et assainissement : convention avec la commune de Plouisy

Guingamp-Paimpol Agglomération a effectué des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement rue des Ajoncs d'Or sur la commune de Plouisy. Les travaux ont été réalisés en 2021 pour une emprise évaluée à 337 m².

Considérant le mauvais état de la chaussée, la commune de Plouisy avait fait le choix d'une reprise du revêtement de la voirie sur l'ensemble du linéaire. La réfection définitive de la voirie rue des Ajoncs d'Or a été réalisée en 2022.

Considérant les échanges avec la commune qui ont permis de convenir et de conclure les points suivants :

- Guingamp-Paimpol Agglomération prend en charge financièrement la réfection de voirie qui correspond à l'emprise des travaux relatifs aux réseaux eau potable et assainissement ;
- Le coût de l'opération s'élève pour Guingamp-Paimpol Agglomération à 9 530,50 € HT.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention ci-annexé avec la commune de Plouisy portant sur la réfection de la voirie rue des Ajoncs d'Or ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

